

l'enseignement

BULLETIN D'INFORMATION
DU SYNDICAT
PLURALISTE
ET INDEPENDANT
DE L'EDUCATION NATIONALE

Lycées collèges L.P lycées collèges L.P lycées collèges L.P

**ces
politicards
qui
cassent
du
prof**



Février-mars 2007

Sommaire

Le ministère poursuit la préparation de la rentrée 2007	p. 2
Syndicalisme enseignant: quel temps demain?	p. 3
Ces politicards qui cassent du prof	p. 4
Je prends note:	p. 5
<i>Suppression de la notation individuelle?</i>	
<i>La réforme des IUFM</i>	
<i>BTS: du nouveau</i>	
<i>Lycée d'enseignement général: un plan de sauvetage de la série L</i>	
<i>Le site SPIEN</i>	
Le principe français de « la carte scolaire avec dérogations » serait associé à des inégalités sociales élevées	p. 6
Bulletin d'adhésion	p. 6

Le ministère poursuit la préparation de la rentrée 2007

A lors que l'élection présidentielle va monopoliser l'attention durant ce premier semestre, le ministère de l'éducation nationale poursuit la préparation de la prochaine rentrée. Les programmes personnalisés de réussite éducative, organisés cette année en 6^{ème}, seront généralisés à l'ensemble du collège. « *Nous avons très largement tenu les objectifs que nous avons annoncés* », a affirmé Gilles de Robien, précisant que 800 des 1000 professeurs référents prévus par le nouveau dispositif avaient été recrutés, ainsi que 2400 des 3000 assistants pédagogiques initialement prévus. Il a également annoncé l'octroi aux principaux et adjoints d'une prime annuelle de 1000 euros « *au mérite* », c'est-à-dire en fonction de la qualité du projet d'établissement mis en place. Par ailleurs, le ministre a déclaré son intention de labelliser une quarantaine de lycées « *ambition réussite* » pour la rentrée prochaine et d'offrir à leurs élèves un soutien scolaire gratuit. En ce qui concerne les langues, l'apprentissage de la première langue étrangère pourra commencer dès le CE1, tandis que celui de la deuxième langue sera avancé à la 5^{ème}. Pour suivre la progression des élèves vis-à-vis de l'acquisition du socle commun, *un livret individuel de compétences* sous forme électronique accompagnera chaque élève. Concernant l'égalité des chances, la circulaire annonce que tous les *réseaux à publics prioritaires* doivent *se constituer en réseaux de réussite scolaire et reprendre l'organisation des réseaux « ambition réussite »* (voir Renseigner avril 2006). De même un effort particulier doit être mené concernant l'égalité filles-garçons afin d'augmenter notamment le nombre de filles dans les filières scientifiques. S'agissant de l'orientation, des entretiens individuels seront désormais obligatoires en 3èmes et 1ères. Enfin, la nouvelle série « *sciences et technologies de la santé et du social* » (STS), qui remplace la série « *sciences médico-sociales* » doit voir le jour en septembre 2007. ■

Syndicalisme enseignant : quel temps demain?

André D. Robert* est l'auteur de « miroirs du syndicalisme enseignant ». Il nous offre un tour d'horizon intéressant sur l'état et le fonctionnement de nos organisations.

Les élections professionnelles mobilisent 60% des professeurs contre 30% des salariés aux prudhommes. Un syndicalisme encore puissant et influent, dit A.D. Robert, mais affaibli. Depuis les années 1980, pour la FEN par exemple, la tendance est à la désyndicalisation. En trente ans, on est passé d'un taux de syndicalisation de près de 80% par exemple au SNI, à un taux global aujourd'hui proche de 25 à 30%. Selon l'enquête de l'auteur en 1990, on constate un vieillissement des syndiqués. Pour les jeunes professeurs, les syndicats au niveau national restent une institution lointaine, au même titre que le ministre, le ministère, les inspecteurs, les politiques...



Il existerait un relatif renouvellement générationnel dont les syndicats devraient tenir compte : aux ressortissants de la génération d'après 1968, militants à temps plein, ont succédé des « militants affranchis », soucieux d'exercer un contrôle très étroit du temps qu'ils acceptent de concéder à leur activité militante. Cette nouvelle forme d'engagement apparaît en outre beaucoup moins marquée qu'autrefois par des orientations politiques fortement partisans et semble essentiellement tournée vers le sociétal. Un nouveau syndicalisme est à inventer. Et l'auteur d'ajouter : de profondes mutations sont à opérer si le syndicalisme veut assurer son avenir. La pratique syndicale doit mettre au cœur de sa réflexion les questions professionnelles et les traiter dans toutes leurs dimensions. Et de donner comme exemple la question de la bivalence : il s'agit non seulement d'y réfléchir sous un angle statutaire mais aussi pédagogique et didactique. ■

* Professeur en sciences de l'Éducation à Lyon-II

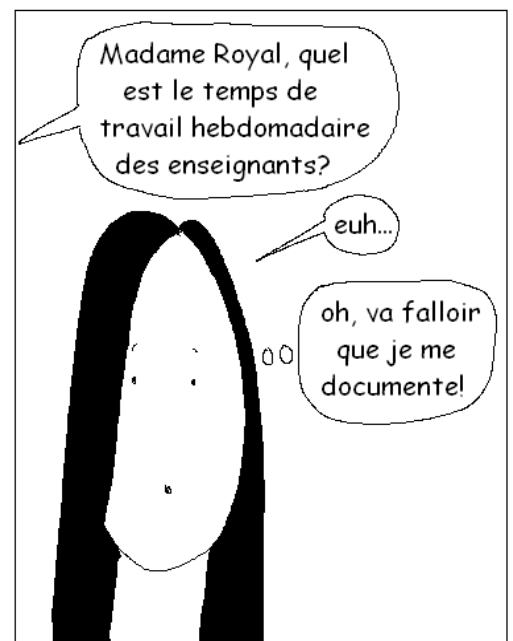
Ces politiciards

qui cassent du prof

Le ministre du budget, J.F. Copé, attribue aux certifiés un traitement de 4100 euros en fin de carrière. Nous avons beau chercher, nous ne trouvons pas une telle somme même chez les 7^{ème} échelon de la hors classe de ce corps. Ceux-ci n'atteignent même pas les 3000 euros mensuels. Et encore faut-il que tous les enseignants aient droit à cette faveur : la moitié d'entre eux n'atteignent que le 11^{ème} échelon avec un pécule de 2600 euros par mois. Si, par chance, un certifié a réussi à émerger du parcours kafkaïen de sa promotion de carrière en étant gratifié « hors classe », encore faut-il qu'il aboutisse au dernier échelon de ce privilège tant convoité.

Distrait, M. Copé ? Inquiétante, en tout cas, cette approximation dans la gestion de ses responsabilités ministérielles. Légèreté ou démagogie ? Casser du prof rapporterait-il gros aux prochaines présidentielles ?

Ségolène Royal doit lire assidûment la presse gratuite. Sur-tout les petites annonces. Car il y en a quelques une du genre : « professeur confirmé donne cours de math » ; « enseignant titulaire ayant de l'expérience donne cours de français »... Une déduction de tarde pas à sourdre de la candidate aux présidentielles : « *si les enseignants ont le temps de donner des cours particuliers en plus de leur service, ils peuvent travailler 35 heures par semaine dans leur établissement!* ». Mme Royal doit revoir sa copie. De source du ministère de l'Education nationale même, les enseignants travaillent près de 40h en moyenne par semaine, enseignement à proprement parlé + préparation des cours + correction de copies + suivi des élèves + relations avec les parents + documentation + concertation ... Cela va de 37 heures pour les enseignants de matières scientifiques, en passant par 39 heures pour les technologiques et langues vivantes. Il est vivement conseillé à la candidate du PS aux présidentielles de se documenter plus efficacement avant de s'exprimer.



Philippe Barret, Inspecteur Général, donne, lui dans la littérature. Il a écrit un livre : la « République et l'école ». Les profs, il ne les aime pas : incultes, bafouilleurs, parasites, oisifs, ne connaissant ni la grammaire ni l'orthographe, ne sachant même pas s'exprimer clairement et correctement. Cet ancien conseiller de Chevènement réfléchit bien: il veut faire appel à des « *professionnels de l'art plutôt qu'à des professeurs d'arts plastiques car une heure par semaine, c'est insuffisant pour acquérir une culture artistique* » (vous saisissez le rapport ?); « *Il faudrait des profs de gym comme ceux qu'on emploie dans les clubs privés* »... Même Chateaubriand en prend pour son grade : *sa culture était aussi vaste que superficielle...* Mais peut-être que la professeure analphabète que je suis n'a pas compris son ouvrage. Il a sans doute écrit ce livre pour lui-même ou peut-être pour le cercle restreint des inspecteurs généraux. ■

je prends
note

Suppression de la notation individuelle?

La notation individuelle des fonctionnaires sera supprimée en 2007 dans les administrations volontaires, a annoncé Christian Jacob, ministre de la fonction publique. Cette notation sera remplacée par un entretien individuel. Si l'éducation nationale est volontaire, seuls les personnels administratifs seront concernés, car les enseignants relèvent d'un statut particulier. Dommage, cela nous aurait bien plu.

La réforme des IUFM

Intégré à l'université, l'IUFM réformé prévoit une formation des enseignants sur trois ans, soumise à un cadrage national et organisé sur le mode de l'alternance. Outre les stages professionnels, un stage en entreprise sera obligatoire. La deuxième année de formation sera plus longue de cinq à six semaines. Les enseignants du second degré seront dorénavant nommés dans leur académie de formation pendant les deux premières années d'exercice. Ils devront ainsi poursuivre leur formation professionnelle. Les formateurs exerceront à temps partagé (50% à l'IUFM, 50% dans un établissement). Enfin, le clou : la titularisation ne sera plus automatique !

BTS: du nouveau

Après les classes préparatoires aux grandes écoles, les formations préparant au BTS s'inscrivent à leur tour dans le cadre de l'architecture européenne des études fondées sur le LMD (licence-master-doctorat). L'obtention d'un BTS emporte donc l'acquisition de 120 ECTS (crédits européens de transferts). Les étudiants quittant en fin de première année leur formation, pourront donc obtenir des crédits liés aux cours déjà validés. En outre, l'admission des bacheliers technologiques fait maintenant l'objet d'un examen prioritaire vis-à-vis de celle des bacheliers généraux. De plus l'admission en BTS devient un droit pour les élèves et les apprentis qui obtiennent la même année une mention « très bien » ou « bien » au bac professionnel.

www.spien.org



Lycée d'enseignement général: un plan de sauvetage de la série L

Pour enrayer le déclin des effectifs de la série L (*voir Renseigner avril 2006*), les inspections générales prônent un renforcement des horaires en lettres, philosophie et langues et la réintroduction de la culture scientifique et des mathématiques. Elle proposerait en outre des *options majeures* explicites et attractives ; *communication et maîtrise du langage, arts et cultures, littératures et civilisations, sciences humaines et institutions et droits.*

Le principe français de « la carte scolaire avec dérogations »

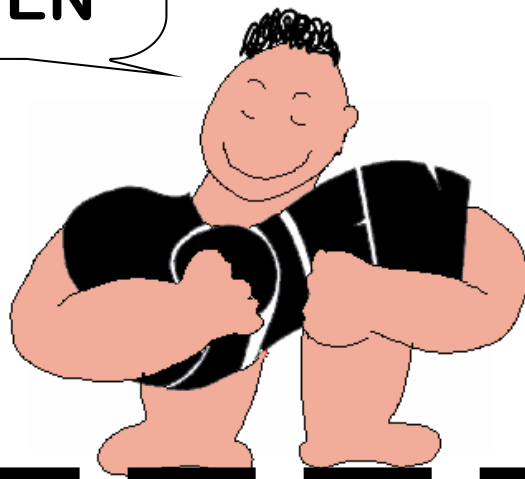
serait associé
à des inégalités sociales élevées

C'est le résultat de l'observation menée par N. Mons, maître de conférence à Grenoble II, sur les différentes cartes scolaires dans l'OCDE. Sa recherche a consisté à mettre en évidence les relations statistiques qui pouvaient exister entre, d'un côté, les performances scolaires des élèves à 15 ans et, de l'autre, les quatre modèles de leurs systèmes d'affectations qu'elle définit de la façon suivante : la « carte scolaire stricte », la « carte scolaire avec dérogations », le « libre choix de l'école régulé » et le « libre choix total de l'école ». Il s'avère - toujours selon cette chercheuse - que deux modèles d'affectation des élèves sont associés à des inégalités scolaires d'origine sociale faibles, à savoir celui de « la carte scolaire rigide » et celui du « libre choix régulé ». A l'opposé, celui du « libre choix total de l'école » et celui de « la carte scolaire avec dérogations » sont associés à des inégalités sociales élevées.

Cette étude confirme la politique du SPIEN en matière de carte scolaire (voir *Renseigner novembre 2006*) : les dérogations à la carte scolaire ne font qu'écarter les enfants de parents avertis des élèves de milieux sociaux défavorisés. La « carte scolaire stricte », elle, ne ferait que planifier les inégalités vers le bas. Quant à « la carte scolaire régulée », elle sacrifierait des élèves qui pourraient être bons au nom de la mixité sociale. Ce n'est pas ce que nous voulons. ■

Rédaction, maquette et dessins:
Louise SECCO
16, lotissement la pépinière
57530 GLATIGNY

J'adhère
au
SPIEN



À envoyer à:

Christian SECCO
16, lotissement
la pépinière
57530 GLATIGNY

NOM
Prénom
Grade
Matière
Téléphone
Adresse

E-mail
Établissement

Son adresse